

cela n'est-il pas une preuve qu'il n'a pas qualité pour disposer d'un seul dollar des deniers publics, tant qu'il ne se sera pas disculpé des accusations qui pèsent sur lui. Jusqu'à ce que M. Hyman ait prouvé que sa cause est bonne, j'espère sincèrement que le très honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) ne le maintiendra pas à la tête de ce ministère, pour son propre bénéfice—sinon pour autre chose—tant qu'il ne fera pas partie de la députation. A mon sens, ce serait là la politique sage et éclairée qu'on devrait suivre.

L'honorable chef du Gouvernement s'apitoie sur moi parce que j'ai eu ou j'aurais pu avoir de durs moments avec le sous-ministre des Finances, à une époque où les excédents des recettes n'étaient pas aussi abondants qu'aujourd'hui et où les temps étaient plus difficiles. Je ne me rappelle pas ces discussions entre le sous-ministre et moi. Je n'ai certainement pas pris M. Micawber comme un modèle au point de vue des finances à l'époque dont on a parlé. Si l'honorable leader de la Chambre préfère suivre dans l'administration de son Gouvernement les méthodes de M. Micawber, s'il le choisit comme un modèle à présenter à son ministre des Finances, libre à lui de le faire ; cela explique beaucoup de choses. Le premier ministre prétend que le système Micawber est le seul qui convienne à un pays qui se développe et qui grandit comme le fait le Canada ; voilà qui expliquerait beaucoup de choses qui se sont produites dans le pays ; voilà qui jetterait un jour plutôt lugubre sur ce qui peut être encore fait.

Le très honorable premier ministre maintient que la loi est bonne; il faut, cependant, qu'elle soit appuyée sur l'opinion publique. Et voilà pourquoi, en réalité, il s'aventure jusqu'à condamner le sentiment de la population du pays qui permet des faits semblables. A nouveau, je reviens à la leçon que le proposeur de l'adresse a faite cet après-midi. Eh quoi ! On nous a dit qu'il fallait tenir compte du sentiment populaire. Parfait, mais cette opinion que le public se forme est basée sur l'exemple que nous donne le Gouvernement lui-même dont l'administration est surveillée par tous les intéressés, et qui donne le pas, s'il m'est permis de parler ainsi, au grand public. Eh ! monsieur l'Orateur, quelle est donc l'attitude du très honorable premier ministre sur cette question ? J'ai foi dans tout ce qu'on a dit sur la nécessité de rendre plus sévère la loi électorale du pays, en la basant sur des principes absolument purs et libres, si cela est possible ; dans le cas contraire, si nous ne pouvons atteindre à la perfection, tâchons de travailler à l'obtenir dans la plus grande mesure possible. Mais mon honorable ami voudra-t-il se rappeler les dix années qu'il a été au timon des affaires et se demander ce qu'il a fait pour former l'opinion publique sous le rapport de la probité, de la bonne foi, de l'honnêteté, en ce qui concerne la

chose publique ? Les dix-huit années qu'il a passées dans l'opposition l'ont vu prêchant opportunément ou hors de propos l'inviolabilité du scrutin et l'honnêteté qui devraient inspirer les hommes publics du pays.

Personne ne plaçait plus haut l'idéal politique rêvé. Moi-même, je me suis trouvé subjugué quelquefois en l'entendant, ou, si je ne l'entendais pas, en lisant les discours qu'il faisait sur cette question. Eh bien, il est arrivé au pouvoir et depuis qu'il a pris les rênes de l'administration jusqu'à ce jour, je me demande quelle est la mesure sérieuse et honnête présentée par l'hon. premier ministre pour donner suite à sa détermination de maintenir l'honnêteté dans les élections au Canada.

On se rend chez un pauvre diable d'électeur et on lui fait toutes sortes de misères, parce qu'il a vendu son vote pour cinq dollars. Voici ce que l'électeur s'est dit, après raisonnement fait : Si je vais voter, je perds ma journée, ce que je ne puis faire sans rémunération. Son vote devient donc un article de commerce, ce qui est absolument condamnable, ce qui devient un acte que personne n'oserait justifier. Mais si l'électeur est traité de cette façon, que doit-on faire des gens qui occupent des positions élevées et qui achètent les votes en gros pour les vendre en détail ? Mettrons-nous fin à ce commerce de détail au moyen d'amendes et de procès ? Mais on n'empêchera donc pas la corruption qui se développe au Canada dans des proportions jusqu'alors inconnues ici ? Mon très honorable ami s'est assuré l'appui de l'un des membres de cette Chambre, quand il s'agit de voter des mesures ministérielles. Il a fait ça par un billet promissoire, ledit billet ne portant pas le chiffre de mille dollars, ce qui aurait été une somme extravagante comparée à celle de dix dollars qui semble être la ration que l'on paie aux partisans du Gouvernement, quand l'occasion se présente; mais il s'agissait dans ce cas-ci de la nomination des lieutenants-gouverneurs ou des juges pour la province de Québec. Durant deux ans, le détenteur de ce billet promissoire a siégé dans cette Chambre, donnant son appui au Gouvernement, bien qu'il différât souvent d'opinion avec le premier ministre sur les mesures que celui-ci présentait. Est-ce là un bon exemple à présenter aux électeurs du pays ? Je le répète, une crise a surgi au Nouveau-Brunswick. L'honorable premier ministre a voulu renforcer son cabinet et, pour cela, il lui a fallu trouver une place parmi ses collègues pour le premier ministre de cette province. Qu'a-t-il fait ? Il a simplement nommé un lieutenant-gouverneur, un sénateur et un fonctionnaire, et c'est grâce à cet achat, fait comme à une vente à l'enchère, qu'il a réussi dans son dessein d'accorder à cet homme une place dans son cabinet. Il s'est livré à ce genre de trafic et il a acheté cet homme-là dix mille dollars payés par le public, en lui donnant une position dans la commission des chemins de fer. Est-ce là